

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 octobre 2008

n° 13

page 1/2

Rapporteur : monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal, budgets annexes de l'eau potable, du parc de stationnement St Jacques.
Décision modificative n°1 de l'exercice 2008.

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de décision modificative n°1 pour 2008 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte de nombreux virements de crédits entre chapitres ou entre sections qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif et quelques crédits nouveaux financés par des recettes :

- 12 000 € pour les animations culturelles, financés par une subvention de la communauté d'agglomération en redistribution d'une participation de la région (charte des manifestations du contrat régional de développement durable),
- 100 000 € de complément contrat enfance (versés par la CAF), à redistribuer entre le CCAS (90 000 €) et différentes associations (10 000 €),

Enfin, des crédits nouveaux sont sollicités, financés par un prélèvement sur les dépenses imprévues :

- 51 000 € pour différents entretiens des bâtiments communaux,
- 3 000 € pour l'organisation des élections prudhomales (location d'un chapiteau).

Le budget annexe du service de l'eau potable comprend un virement de crédits en section de fonctionnement, alors que le budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques est sans mouvement.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe du parc de stationnement Saint-Jacques,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal n° 1 du 20 décembre 2007 adoptant le budget primitif 2008, conformément aux orientations budgétaires exposées en séance le 4 décembre 2007,

VU la délibération du conseil municipal n° 25 du 11 juillet 2008 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2008, intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2007,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 1 pour l'exercice 2008 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 1 de l'exercice 2008 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, à l'exception des crédits de subventions obligatoirement spécialisés.

Budget Principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	103 000,00 €	112 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
TOTAL	112 000,00 €	112 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €

Budget annexe de l'eau Potable :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Budget annexe du parc de stationnement St Jacques : NEANT

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le n°

Publié en mairie

Le

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD